

Gemengerot / Conseil Communal

Séance publique du 24 septembre 2025

Présent(e)s : M. Rasqué, bourgmestre, Mme Glodé, échevine et M. Müller, échevin ;
M. Aguilera, M. Reckel, M. Kolbet, M. Gereke et M. Schmit, conseillers ;

Mme Kaspar, secrétaire

Absent(e) / excusé(e) : Mme Camusel, M. Aguilera (point 1)

Votant par procuration : //

Le conseil communal décide :

Séance publique

Le bourgmestre propose la modification de l'ordre du jour. (M. Aguilera absent)

Le conseil communal,

Considérant l'exposé des motifs de Monsieur le bourgmestre ;

Unaniment de retirer le point 2 de l'ordre du jour

1. Présentation de l'état actuel de la planification du projet « Bildungshaus » à Ell
Présentation par M. Damien Nehrenhausen
2. Unanimentement
 - 1) de donner conformément à l'article 14 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, son accord pour la modification ponctuelle de la partie graphique et écrite du PAP et PAP QE de la commune d'Ell, des fonds situés dans plusieurs sites (version vote-suite à l'avis de la C.A. – 24 septembre 2025) élaboré par le bureau « Papaya – Urbaniste et architectes paysagistes S.A. ».
 - 2) de charger le collège des bourgmestre et échevins de procéder à la publication prévue à l'article 15 la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement et le développement urbain.
3. à 6 voix pour et 2 voix contre (M. Gereke, M. Aguilera)
 - de lancer un appel pour trouver des personnes intéressées à assurer le service lors de diverses réceptions et fêtes organisées par la commune ou des syndicats de communes, établissements publics, associations sans but lucratif dont la commune d'Ell est membre.
 - de fixer une indemnité de 25,00 € par heure par personne assurant le service lors d'une telle réception ou manifestation
4. à 7 voix pour et 1 voix contre (M. Kolbet) de se prononcer en faveur de l'aménagement d'un refuge pour animaux dans le nord du pays

5. a. unanimement d'approuver le contrat de « location entre promoteur social et bailleur social » entre la Fondation pour l'accès au logement et l'administration communale d'Ell.
b. unanimement d'approuver le contrat de restauration scolaire entre l'asbl « Les Auberges de Jeunesse Luxembourgeoise » et l'administration communale d'Ell
c. unanimement d'approuver le contrat de travail entre Mme Loes et l'administration communale d'Ell
6. unanimement d'allouer une subvention spéciale pour les frais engendrés suite à l'établissement d'un plan d'engrais et d'épandage, au montant de 150,00 EUR à Monsieur Jacques Crochet.
7. unanimement d'approuver les titres de recette présentés en cette séance.
8. unanimement
 - 1) de créer dans la carrière C1 suivant les dispositions de la Convention collective de travail pour les salariés du secteur d'aide et de soins et du secteur social (CCT SAS) en vigueur, à durée indéterminée et à raison d'une tâche de 50% (20 heures par semaine) pour les besoins de la maison relais d'Ell ;
 - 2) d'établir le salaire et le déroulement de carrière suivant les dispositions de la Convention collective de travail pour les salariés du secteur d'aide et de soins et du secteur social (CCT SAS) en vigueur, suivant la carrière C1.
9. à 5 voix pour et 3 voix contre (M. Müller, M. Reckel, M. Kolbet) d'adhérer à « l'Alliance des communes contre la prolongation de la durée de vie de la centrale nucléaire de Cattenom ».
10. Rapports des représentants dans les syndicats intercommunaux et autres entités.
11. Affaires courantes et communications